JUSTICE Actualités Report

Association canadienne de justice pénale

Canadian Criminal Justice Association

Volume 22 No. 4

Fall / Automne 2007

THE BEAUTIFUL PEOPLE OF TORONTO NIGHT

LES ÉTOILES DE LA SOIRÉE TORONTOISE

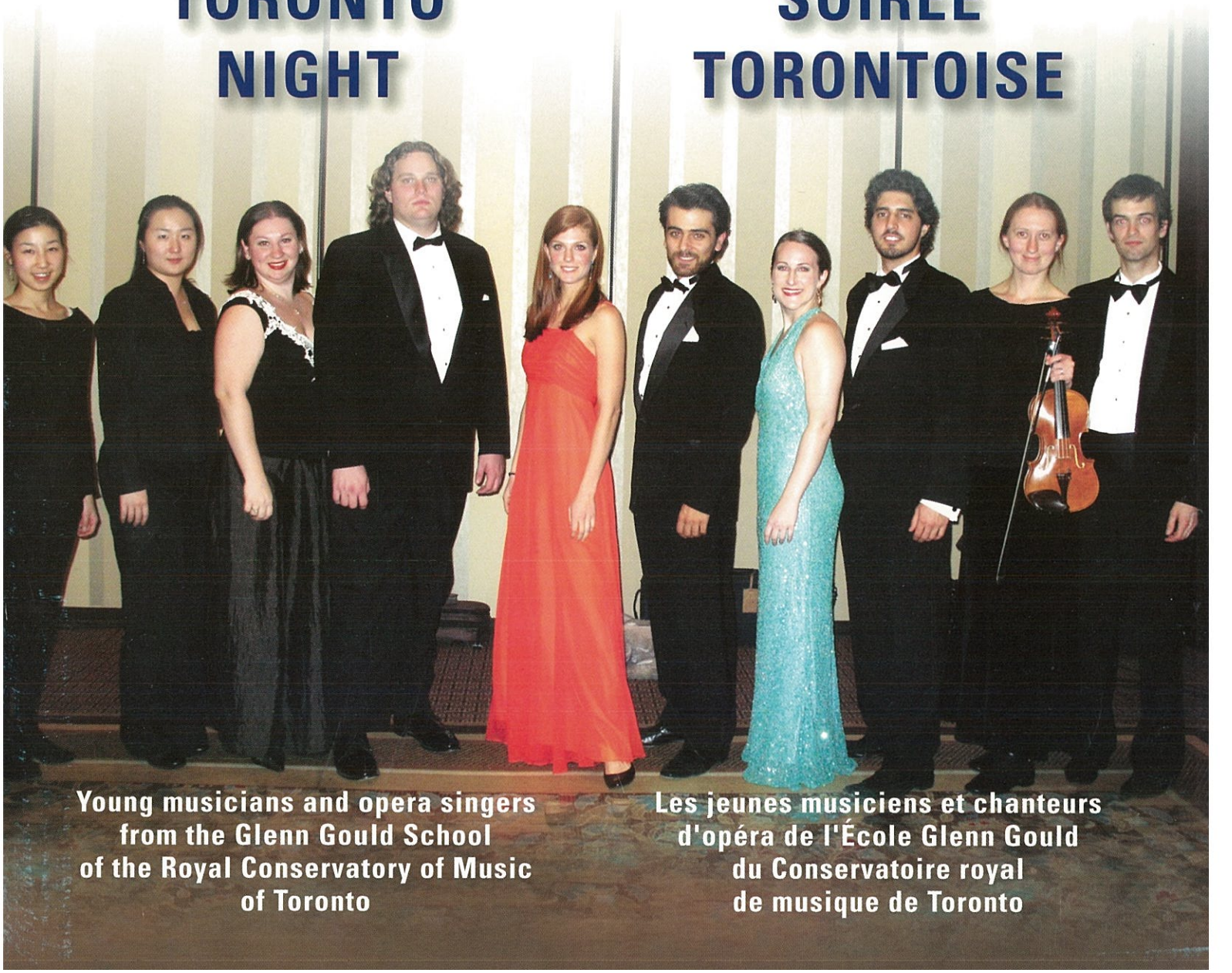

Young musicians and opera singers from the Glenn Gould School of the Royal Conservatory of Music of Toronto

Les jeunes musiciens et chanteurs d'opéra de l'École Glenn Gould du Conservatoire royal de musique de Toronto

contents/sommaire

3 *Season's Greetings to all*

4 *Meilleurs voeux à tous et à toutes*

5 *CCJA President's Annual Report (2007)*

6 *Rapport annuel du Président de l'ACJP pour 2007*

8 *Editorial / Éditorial*
Irving Kulik

10 *Quand les projecteurs des médias sont braqués sur la délinquance sexuelle*
Arlène Gaudreault

12 *Unanticipated Consequences of Correctional Programming: Lessons for Restorative Justice*
Jim Hackler

14 *Le poids de l'imaginaire*
Laurent Laplante

17 *Measuring success in crime prevention*
National Crime Prevention Centre

22 *Mesurer la réussite des initiatives de prévention du crime*
Centre national de prévention du crime

27 *A few pictures from Congres 2007*
Quelques photos du Congrès 2007

JUSTICE Actualités Report

Volume 22 No. 4 **Fall / Automne 2007**

JUSTICE REPORT carries information of value to Association readers and the public interested in matters related to the administration of justice in Canada. Opinions expressed in this publication do not necessarily reflect the Association's views, but are included to encourage thought and action on the criminal justice system throughout Canada. For more information on the activities of the CCJA, please contact:

ACTUALITÉS-JUSTICE renferme des renseignements utiles aux lecteurs de l'Association et au public qu'intéressent les questions relatives à l'administration de la justice au Canada. Les opinions qui sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Association, mais y figurent afin d'encourager à réfléchir et à agir sur la justice pénale dans tout le Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de l'Association, veuillez communiquer avec:

Canadian Criminal Justice Association
Association canadienne de justice pénale
1750 Courtwood Crescent, #308, Ottawa, Ontario, Canada K2C 2B5
Telephone/Téléphone: (613) 725-3715
FAX/Téléc. : (613) 725-3720 E-Mail/Courriel : ccja@bellnet.ca Internet : www.ccja-acjp.ca

ISSN: 0823-9436

Season's Greetings to all

I am writing to wish you a healthy and prosperous holiday season, and best wishes to you and yours.

As your new President, I look forward to the challenges of the next two years. I have been involved with CCJA for a number of years, and I do feel confidant that with the expertise of your Board of Directors we will be able to meet the high standards expected of our organization. I do wish to sincerely thank Dan MacRury for his extraordinary presidency and his success with the reorganized group in Nova Scotia, and Willie Gibbs for his great work in the Maritimes.

We have just experienced a very successful Congress in Toronto based on mental health issues and the nexus of criminal justice. Congratulations to Hugh Osler, Frances McKeague, Judy Pontes, OACC, students of Centennial College, and all the organizers of this major event. Immediately following Congress, CCJA partnered with the St. Leonard's Society of Canada to conduct four pilot mental health fora in Canada, the results of which will be published and distributed to you. Additional locations are being considered due to the intensity and the amount of interest in each of the provinces. CCJA will continue to work with Glenn Thomson and the new Mental Health Commission to further advance the work of the Congress and the fora, and thanks to Elizabeth White, Joanne Knox, Josee Tremblay and Irving Kulik for your tireless efforts the last two years of planning.

In the next year, I hope to work closely with CCJA's Policy Review Committee in respect of recently proposed legislation. Further, I hope to move CCJA to a more educative role in our communities and so will look forward to working with the provincial affiliates of CCJA. Finally, I would like to thank the staff of CCJA for their work on Congress and throughout the year: Irving, Diane, Pierrette and Glenn you are all appreciated and valued.

Happy Holidays and all the best in 2008

Kathryn Gregory
President (2008-2009)

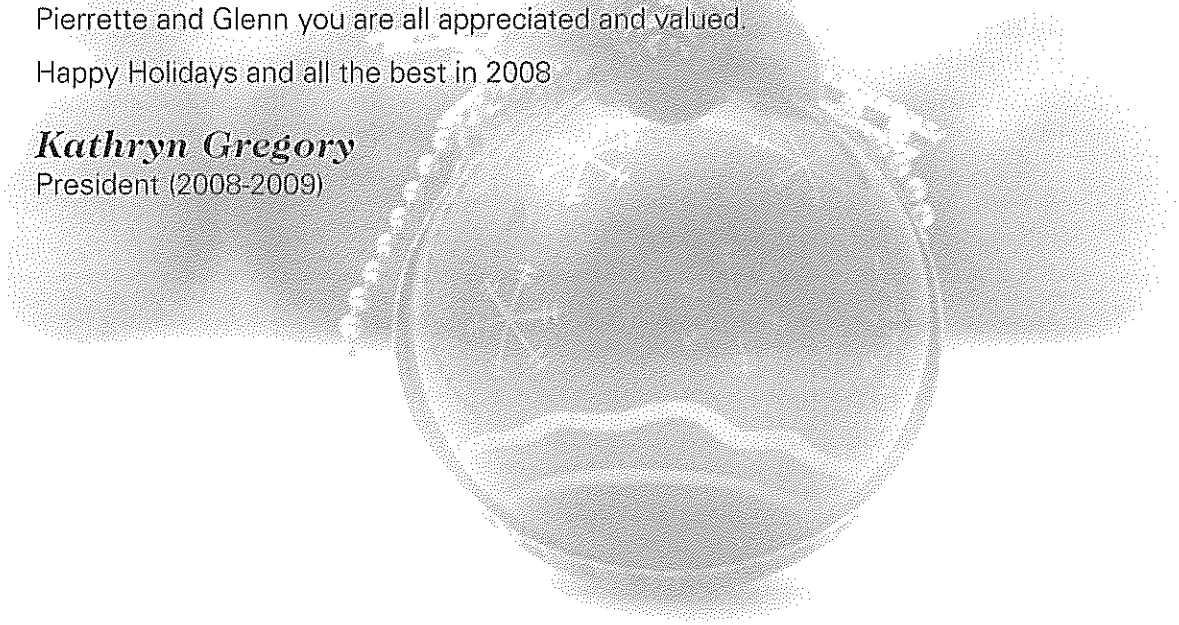

Meilleurs voeux à tous et à toutes

Je vous écris pour vous offrir mes meilleurs vœux de santé et de prospérité, à vous et à vos proches, au cours de la nouvelle année.

À titre de nouvelle présidente de l'Association, je suis impatiente de relever les défis qui se présenteront au cours des deux prochaines années. Voilà plusieurs années que je m'implique avec l'ACJP et j'ai pleine confiance, qu'avec l'aide de votre Conseil d'administration, nous parviendrons à demeurer à la hauteur de vos attentes à notre égard. Je tiens à remercier Dan MacRury pour son travail exceptionnel comme président et pour le succès qu'il a connu auprès du groupe reconstitué de la Nouvelle-Écosse, de même que Willie Gibbs pour l'excellence de son travail dans les Maritimes.

Nous sortons à peine d'un congrès très réussi à Toronto, où on a mis l'accent sur les enjeux de santé mentale et leur lien avec la justice pénale. Mes félicitations à Hugh Osler, Frances McKeague, Judy Pontes, l'Association des services correctionnels et de criminologie de l'Ontario, aux étudiants du Centennial College, et à tous ceux et celles qui ont travaillé à l'organisation de cet événement d'envergure. Dès la clôture du Congrès, l'ACJP a conclu un partenariat avec la Société St-Léonard du Canada en vue de la tenue, au Canada, de quatre forums pilotes sur la santé mentale dont les résultats vous seront communiqués. Nous étudions la possibilité d'ajouter d'autres forums, compte tenu de l'intérêt poussé qu'ils suscitent dans chacune des provinces. L'ACJP continuera de collaborer avec Glenn Thompson et la nouvelle Commission de la santé mentale du Canada, afin de contribuer à l'avancement des travaux du Congrès et des forums. Merci aussi à Elizabeth White, Joanne Knox, Josée Tremblay et Irving Kulik pour leurs efforts inlassables consacrés à la planification de ces forums, au cours des deux dernières années.

Au cours de la prochaine année, j'espère collaborer de près avec le Comité d'examen des politiques de l'ACJP à l'examen des nouveaux projets de loi mis de l'avant. J'espère en outre amener l'ACJP à jouer un rôle davantage axé sur l'éducation dans nos collectivités et je me réjouis à la perspective de travailler avec nos affiliées provinciales à cette fin. Pour conclure, je désire remercier le personnel de l'ACJP pour leur travail dévoué à l'organisation du Congrès et aux autres activités de l'Association en cours d'année : Irving, Diane, Pierrette et Glenn, nous vous apprécions et vous estimons tous grandement.

Joyeuses Fêtes et meilleurs vœux pour l'année 2008!

Kathryn Gregory,
présidente (2008-2009)

CCJA President's Annual Report (2007)

It has truly been an honour and a privilege to serve as President of the Canadian Criminal Justice Association over the past two years. The CCJA is a national organization which strives to develop a more humane, equitably and effective justice system in this country. As an association we have benefitted from a very successful congress in 2005 in Calgary. Since the congress in 2005 CCJA has grown with a new affiliate the Nova Scotia Criminal Justice Association, with a membership of close to 200. In March of 2006 and March of 2007, the Nova Scotia Criminal Justice Association held two successful Criminal Justice Conferences. Nova Scotia Criminal Justice Association together with CCJA will host the 2009 Congress in Halifax. CCJA also has a new affiliate with New Brunswick and Prince Edward Island, which had it=s first meeting in December 2006. I would like to thank the past president, Willie Gibbs, for all his efforts in starting up the New Brunswick/Prince Edward Island affiliate. Finally, our Board continues to work with Saskatchewan in hopes of reviving an affiliate in that Province.

Since becoming your president, one of my goals has been trying to improve conditions as they affect mentally ill offenders in the Criminal Justice System. I am pleased to report that CCJA in partnership with St. Leonard=s Society of Canada is now working on a mental health project in four Canadian cities Halifax, Kingston, Calgary and Vancouver. The goal of these workshops is to develop a best practices handbook that can be used by criminal justice professionals. I would like to thank Elizabeth White, Executive Director of St. Leonard=s Canada and a fellow CCJA Board member, and Irving Kulik, for their persistence in pursuing this project. This project would not have come to fruition without their tireless efforts.

Over the past two years our Policy Review Committee, under the leadership of Mihael Cole and Tim Stuempel, have been very active in preparing several policy papers to be presented to Parliamentary Committees. I want to thank all the members of the Policy Review Committee for their support and dedication to the CCJA.

CCJA continues to build links with other NGOs involved in criminal justice. At our Board meeting in June of 2006, the Board approved CCJA sending a representative to the Canadian Association of Chiefs of Police Crime Prevention Committee. The Board selected our President Elect, Kathy Gregory to be our representative to the Canadian Association of Chiefs of Police Crime Prevention Committee. CCJA continues to foster International Affiliations. In August of this year I represented the CCJA at the 137th Congress of Correction hosted by the American Correctional Association in Kansas City. CCJA should continue to build on its relationship with International organizations.

I am very pleased with the fabulous program that has been developed by the Toronto Planning Committee for a 31st Canadian Criminal Justice Congress. The program titled ABuilding and Sustaining Safe, Healthy Communities@ will give all participants insight in how to improve conditions of mentally ill offenders in the Criminal Justice System. I am very pleased the Honorary Chair of the 31st CCJA Congress is Senator Michael Kirby,

someone who has been striving to improve conditions for mentally ill persons in this country. His contribution has recently been recognized by our Prime Minister who has named him to chair the new Mental Health Commission of Canada. On behalf of CCJA I want to congratulate Senator Kirby on this new appointment. I would like to thank our fellow Board Member, Hugh Osler, Elizabeth White, and our Executive Director Irving Kulik and the entire Toronto Planning Committee for all their efforts in preparing an exciting program for Congress 2007. As I complete my term as your President I want to sincerely thank our Board of Directors and Advisory Council Members for their support and their much appreciated contribution during the past two years. A special thanks to our dedicated staff lead by our Executive Director Irving Kulik, for the tireless efforts to insure a successful operation at CCJA. I would like to congratulate the President Elect, Kathy Gregory, who will be assuming Presidency of CCJA at the end of Congress 2007. I have had the pleasure of working with Kathy as a member of the Board for several years. CCJA will benefit from her leadership. Again, thank you, this volunteer experience has truly been rewarding and it has been a pleasure to work with all of you.

Daniel A. MacRury, Q.C.
President, CCJA

Rapport annuel du Président de l'ACJP pour 2007

Ce fut un réel honneur et un privilège pour moi de servir l'Association canadienne de justice pénale (ACJP) en qualité de président au cours des deux dernières années. L'ACJP est un organisme national qui s'applique à contribuer au développement d'un système de justice plus humain, équitable et efficace au Canada. Le Congrès 2005 qui s'est tenu à Calgary a connu un très grand succès et a été très bénéfique pour notre Association. Depuis lors, une nouvelle affiliée, l'Association de justice pénale de la Nouvelle-Écosse, et ses quelque 200 membres sont venus gonfler les rangs de l'ACJP. L'Association de la Nouvelle-Écosse a organisé en mars 2006 et en mars 2007, deux conférences très réussies sur la justice pénale. Celle-ci accueillera conjointement avec l'ACJP le Congrès de 2009 qui se tiendra à Halifax. L'ACJP compte aussi une nouvelle affiliée regroupant le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, qui a tenu sa première réunion en décembre 2006. Je désire remercier Willie Gibbs dont les efforts ont contribué à la mise sur pied de cette affiliée. En dernier lieu, notre Conseil poursuit ses efforts auprès de la Saskatchewan dans l'espoir de raviver notre affiliée en cette province.

Depuis mon accession à la présidence, l'un des buts que je m'étais fixés était de tenter d'améliorer les conditions qui affectent les délinquants atteints de troubles mentaux au sein du système de justice pénale. Il me fait plaisir de vous informer que l'ACJP, en partenariat avec la Société St-Léonard du Canada, participe actuellement à un projet de santé mentale

dans quatre villes canadiennes : Halifax, Kingston, Calgary et Vancouver. On y offre des ateliers dont le but est de mettre au point un recueil de pratiques exemplaires pouvant servir aux professionnels du domaine de la justice pénale. J'aimerais remercier Elizabeth White, directrice générale de la Société St-Léonard du Canada et ma collègue au sein du Conseil d'administration de l'ACJP, de même qu'Irving Kulik pour les efforts inlassables qu'ils ont consacrés à ce projet qui n'aurait pas pu se concrétiser sans leur apport.

Mené par Mihael Cole et Tim Stuempel, notre Comité d'examen des politiques a été très actif au cours des deux dernières années à rédiger divers mémoires à l'intention de comités parlementaires. Merci à tous les membres du Comité pour leur appui et leur dévouement à l'ACJP.

L'ACJP continue de tisser des liens avec d'autres ONG œuvrant dans le domaine de la justice pénale. À l'occasion de la réunion de juin 2006 de notre Conseil d'administration, celui-ci a accepté de déléguer un représentant pour siéger au Comité de prévention du crime de l'Association canadienne des chefs de police; en l'occurrence, le Conseil a arrêté son choix sur Kathy Gregory, notre présidente désignée. L'ACJP continue de favoriser les rapports d'affiliation sur le plan international. En août de cette année, il m'a été donné de représenter l'ACJP au *137e Congress on Correction de l'American Correctional Association* à Kansas City. L'ACJP devrait continuer de tabler sur ses rapports avec des organisations internationales.

Je suis très heureux du programme merveilleux du 31e Congrès canadien de justice pénale élaboré par le Comité organisateur de Toronto. Ce programme, dont le thème est Bâtir et soutenir des communautés saines et plus sûres, favorisera chez congressistes une meilleure compréhension des moyens d'améliorer les conditions des délinquants atteints de troubles mentaux au sein du système de justice pénale. Je suis particulièrement heureux que le sénateur Michael Kirby ait accepté la présidence d'honneur de ce congrès; le sénateur s'emploie depuis longtemps à améliorer la situation des personnes atteintes de troubles mentaux en ce pays. Sa contribution a récemment été reconnue par notre premier ministre qui l'a nommé à la présidence de la nouvelle Commission de la santé mentale du Canada. Je désire, au nom de l'ACJP, féliciter le sénateur Kirby pour sa nomination. J'aimerais aussi remercier mes collègues du Conseil d'administration – Hugh Osler et Elizabeth White –, notre directeur général, Irving Kulik, et l'ensemble du Comité organisateur pour l'ardeur qu'ils ont mise à mettre sur pied un programme stimulant pour le Congrès 2007. Au moment de tirer ma révérence comme président, je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères aux membres de notre Conseil d'administration et de notre Comité consultatif pour leur contribution très appréciée au cours de deux dernières années. Un merci tout particulier à notre personnel, sous la gouverne de notre directeur général, Irving Kulik, pour leurs efforts inlassables en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'Association. J'aimerais féliciter Kathy Gregory, notre présidente désignée, qui assumera la présidence à l'issue du Congrès 2007. J'ai eu le plaisir de travailler avec Kathy depuis plusieurs années en qualité de membre du Conseil d'administration. Son leadership profitera à l'ACJP. Encore une fois, merci; cette expérience bénévole m'a été vraiment gratifiante et ce fut un réel plaisir de collaborer avec chacun de vous.

Daniel A. MacRury, c.r.
Président, ACJP

Editorial / Éditorial

By / par Irving Kulik

Executive Director / directeur général

This issue of the Justice Report is dedicated to Congress 2007, Building and Sustaining Safe, Healthy Communities. Clearly the program committee was prescient more than 2 years ago in its selection of the underlying theme of mental health. Since then, the Canadian Government created the Mental Health Commission under the Chairmanship of Senator Michael Kirby. As we all remember, Senator Kirby was the Chair of the Senate Committee that studied the state of mental health care in Canada and co-authored with Dr. Wilbert Keon, the Senate report entitled, Out of The Shadows at Last. Senator Kirby was the Honourary Chair of Congress 2007. Unfortunately, as a result of the serious illness of his wife, he was not able to attend personally. Thankfully, my predecessor and the acting CEO of the Mental Health Commission, Glenn Thompson, presented the keynote address in his stead.

Congress 2007 brought together a host of excellent and highly knowledgeable speakers, t with numerous years of experience in their domains. We were fortunate in having so many wonderful presenters for each of our 16 workshops, who gave freely of their time to attend and involve themselves in this conference. Our thanks go out to each of them. Clearly they came because of the topics selected for the workshops as well as the credibility of CCJA and our biennial congresses.

Overall, close to 500 people attended. We would have hoped for a larger turnout for a city like Toronto however, we appreciate that a number of circumstances and competing events had to be taken into account. We have had an opportunity to review the evaluation reports and while there is always something to be learned, we are happy to report that the great majority were very satisfied by their attendance. Each congress is somewhat different, a different theme, a different city and most importantly a different planning and program committee. As a result, delegates who attend regularly every 2 years will never be bored by the 'same old' approach or content.

Le présent numéro d'Actualités-Justice porte sur le Congrès 2007 : Bâtir et soutenir des communautés saines et plus sûres. Le Comité du programme a fait preuve de perspicacité, il y a plus de deux ans, lors du choix du thème de la santé mentale. Depuis, le gouvernement du Canada a créé la Commission de la santé mentale, présidée par le sénateur Michael Kirby. Comme vous le savez sans doute, le sénateur Kirby était président du Comité sénatorial qui s'est penché sur l'état des soins de santé mentale au Canada. Il a aussi cosigné, avec le Dr Wilbert Keon, le rapport sénatorial intitulé « De l'ombre à la lumière ». Le sénateur Kirby devait être le président d'honneur du congrès, mais comme son épouse était gravement malade, il a été dans l'impossibilité de participer. Heureusement, mon prédécesseur et président par intérim de la Commission de la santé mentale du Canada, Glenn Thompson, a pu présenter le discours principal à sa place.

Le Congrès 2007 a réuni un grand nombre d'excellents conférenciers très bien informés, qui possèdent de nombreuses années d'expérience dans leurs domaines respectifs. Nous sommes privilégiés d'avoir eu autant de merveilleux communicateurs pour nos 16 ateliers. Ces gens ont pris le temps non seulement de participer à cette conférence, mais aussi de s'y impliquer. Nous tenons à remercier chacun d'eux. Nous croyons qu'ils sont venus en raison des sujets des ateliers, ainsi qu'à cause de la crédibilité de l'ACJP et de notre congrès bisannuel.

Au total, nous avons accueilli près de 500 participants. Nous espérions une plus grande affluence dans une ville comme Toronto, mais nous comprenons qu'il y ait eu des circonstances et activités concurrentes. Nous avons eu l'occasion d'examiner les rapports d'évaluation. Bien que nous puissions tirer certaines leçons de notre expérience, nous sommes heureux d'annoncer que la grande majorité des participants se sont dits satisfaits du congrès. Chaque congrès est différent : un thème différent, une ville différente et, surtout, un comité de planification et de programmation différent. Par conséquent, les gens qui

In a little less that 2 years we will be celebrating Congress 2009,our 32nd, in Halifax, Nova Scotia. Preliminary planning has already commenced and in the coming months details will be forthcoming in this publication, our electronic newsletter and on our website. I am certain that no one will be disappointed.

Congress does not happen by itself. It is a huge undertaking by a host of affiliate members, volunteers and the staff at CCJA. Because I fear omitting any name, I will thank only Hugh Osler, the Program and Congress Chair as well as his wonderful committee which included representatives from Ontario Community Safety, Ontario Corrections, Youth Justice, Corrections Canada, the City of Toronto and several NGOs. At Congress itself we had outstanding support from members of this committee, volunteers and a group of students from Centennial College. Truly, without their assistance and 'running around', it would never have proceeded as smoothly as it did.

In the midst of Congress we welcomed our new president, Kathy Gregory and thanked Dan MacRury for his leadership over the last couple of years. I look forward to working with Kathy on new initiatives over the next two years. As well, Hugh Osler was elected as future president beginning after the Halifax Congress. Having also had the pleasure of working closely with Hugh over the last while, I can certainly state that CCJA will be well served.

Finally, under a theme very similar to that of Congress, I would be remiss in not mentioning that St. Leonard's Society and CCJA are jointly managing a series of fora entitled "Towards a Model Community Mental Health Strategy". We will be reporting further on the results of this project in the months to come.

In closing, we at CCJA wish you all a healthy and happy new year. We look forward to continuing to work on interesting challenges together.

participent tous les deux ans ne sont jamais ennuyés par une démarche ou un contenu répétitif.

Dans un peu moins de deux ans, le Congrès 2009, notre 32e, aura lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse. La planification préliminaire est déjà commencée. Dans les mois à venir, vous pourrez obtenir plus de renseignements à ce sujet par ce magazine, notre Bulletin électronique et notre site Web. Je suis certain que personne ne sera déçu.

Il faut toute une équipe pour préparer un congrès. C'est un immense travail qu'entreprend une quantité de membres affiliés, de volontaires et de membres du personnel de l'ACJP. Comme j'ai peur d'oublier quelqu'un, je remercie Hugh Osler, président du Programme et du Congrès, et l'ensemble de sa formidable équipe, qui incluait des représentants de divers organismes, comme Ontario Community Safety, Ontario Corrections, Youth Justice, Corrections Canada, la Ville de Toronto et plusieurs ONG. Pendant le congrès, nous avons reçu un appui exceptionnel des membres de ce comité, des volontaires et d'un groupe d'étudiants du Collège Centennial. Sans leur aide et leur dévouement, l'événement ne se serait jamais aussi bien déroulé.

Lors du congrès, nous avons accueilli notre nouvelle présidente, Kathy Gregory, et remercié Dan MacRury de son leadership durant les dernières années. J'ai hâte de travailler avec Kathy aux nouvelles initiatives qui seront mises en branle au cours des deux prochaines années. De plus, Hugh Osler a été élu futur président; il entrera en fonction après le congrès de Halifax. Comme j'ai le plaisir de collaborer avec Hugh depuis un certain temps, je peux affirmer que l'ACJP sera bien servie.

Enfin, sur le même thème que celui du congrès, nous devons mentionner que la Société Saint-Léonard et l'ACJP gèrent ensemble une série de forums intitulés *« Towards a Model Community Mental Health Strategy »*. Nous vous reparlerons des résultats de ce projet dans les prochains mois.

Pour terminer, toute l'équipe de l'ACJP vous souhaite une Bonne et Heureuse Année! Nous avons hâte de relever de nouveaux défis intéressants avec vous en 2008.

Quand les projecteurs des médias sont braqués sur la délinquance sexuelle

Arlène Gaudreault

Chargée de cours en victimologie, École de criminologie, Université de Montréal

Présidente de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Membre du conseil d'administration de l'Association canadienne de justice pénale

Au cours des derniers mois, la question du contrôle des délinquants sexuels a fait l'objet de nombreuses interventions dans les médias, de déclarations de nos élus politiques, de débats publics dans les tribunes téléphoniques. Très souvent, c'est à partir de dossiers qui font les manchettes que le tambour se met en branle. C'est alors l'occasion pour les médias de solliciter l'opinion des spécialistes et des « experts », tout autant ceux qui travaillent auprès des victimes que des délinquants. Les témoignages de victimes servent aussi à mettre en relief les dangers que représentent les agresseurs sexuels et les failles du système de justice et des libérations conditionnelles.

On pourrait s'attendre à ce que cette problématique qui fait l'objet d'autant d'attention soit traitée plus rigoureusement. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Pédophiles, prédateurs, pères incestueux, tous sont associés à une même catégorie fourre-tout : les délinquants sexuels. On nous livre rarement une analyse différenciée de la dynamique délictuelle de ces délinquants, de l'évaluation des risques qu'ils représentent ou des programmes de traitement auxquels ils participent. Ces questions reviennent constamment sur le tapis mais, la plupart du temps, elles ne sont pas traitées à fond. Les spécialistes qui sont sollicités pour les commenter sont contraints à le faire dans le cadre d'un bref entretien avec les journalistes ou recherchistes. Dans l'urgence de la nouvelle à couvrir. Ceux et celles qui en ont fait l'expérience savent que leurs propos seront rapportés « en capsule » la journée même ou le lendemain. Quelques minutes à la télévision ou quelques lignes dans les journaux, c'est ce qui en restera. Il sera difficile pour le public d'avoir une opinion éclairée sur un sujet complexe, superficiellement abordé.

Les médias s'intéressent davantage aussi à ce qui ne fonctionne pas et, on l'a maintes fois répété, ils ont tendance à mettre l'accent sur les éléments spectaculaires ou plus susceptibles de retenir l'attention. Certes, ils doivent continuer à dénoncer les dérapages ou le laxisme de « la justice » et à rappeler que les agressions sexuelles ont de graves répercussions sur les victimes et leurs proches. Mais ils devraient aussi avoir plus souvent le réflexe d'informer le public des mesures, politiques ou législations qui ont été mises en œuvre pour mieux assurer la protection des citoyens. On peut penser notamment au Registre national des délinquants sexuels, à la Banque nationale des données génétiques, aux dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ou celles du *Code criminel* qui permettent d'imposer des conditions plus contraignantes à certains types de délinquants. Ces mesures mériteraient d'être mieux connues et mieux documentées dans les médias.

Ils pourraient aussi prodiguer plus d'information sur les programmes et les initiatives gouvernementales pouvant venir en aide aux victimes d'agression sexuelle. Je donnerais en exemple la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement québécois en matière d'agression sexuelle. Le Rapport publié cette année par le comité interministériel chargé du suivi de ce dossier témoigne des actions concrètes de nombreux organismes et partenaires pour améliorer le dépistage, la prévention, l'intervention auprès des victimes et des agresseurs[1]. Il reflète aussi nos avancées quant à la compréhension de l'agression sexuelle, aux services offerts aux victimes et aux contrevenants, à la formation des intervenants du système de justice et ceux de la santé et des services sociaux. Pourquoi ne pas transmettre à la population le message que plusieurs acteurs, dans de multiples réseaux, se mobilisent pour apporter des solutions à cette problématique sociale ? Donner une information plus équilibrée et objective, cela ne veut pas dire que l'on devient complaisant ou incapable d'exercer son rôle critique.

En tant qu'experts ou porte-parole d'un organisme, c'est aussi ce qui doit nous guider lorsque nous collaborons avec les médias. Ces derniers voudraient que l'on se range, sans nuance, d'un côté ou de l'autre. Comme s'il fallait, lorsqu'on défend les droits des victimes, faire fi de ceux des agresseurs, se cantonner dans le discours vindicatif, se laisser porter par le vent de la droite.

Se conduire ainsi ne mène à rien. On ne fait alors que renforcer les stéréotypes et les préjugés à l'endroit des victimes et des délinquants. Cela ne contribue pas à une meilleure analyse des enjeux que sous-tend la criminalité, qu'il s'agisse de l'agression sexuelle ou d'autres délits.

Je dirais qu'il faut apprendre à « résister » aux médias et à ne pas les laisser nous dicter ce qu'ils voudraient nous entendre dire. Éviter ce piège, ne pas alimenter la colère et le réflexe de vengeance, ce n'est pas toujours facile surtout quand il s'agit d'un sujet sensible comme la délinquance sexuelle.

1 Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 2001-2006. Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, Gouvernement du Québec, 2007.

Unanticipated Consequences of Correctional Programming: Lessons for Restorative Justice

Jim Hackler

Sociology, University of Victoria

Can Restorative Justice learn from the evaluation of other correctional research? Offenders tend to leave prison much as they enter: lacking practical and interpersonal skills, and with few economic resources. Project Greenlight in New York offered an intensive, prison-based reentry program delivered during the 8 weeks preceding release. The program included many components which seemed promising.

The project divided 735 inmates into a treatment group (334), those released directly without any programming (113), and a comparison group who participated in an ongoing transitional program (278). At 6 and 12 months after release project Greenlight participants showed worse outcomes for every type of recidivism. Parole revocations for Project Greenlight group were significantly greater than those released directly. They were also more likely to be arrested than those in the normal transition program.

Curiously, Project Greenlight participants displayed greater knowledge of parole conditions, had more positive attitudes toward parole, received more service referrals, and reported greater contact with service providers after release, but none of these translated into better outcomes.

James Wilson, assistant professor at Fordham University, attempted to assess why the project participants did worse. Of course, such ex-post facto discussion is important, but it does not offer proof. Rather it poses new questions that must be tested in the future. Obviously, it is an important step after every evaluation.

The cognitive-behavioural training, and other components of the program, had been used with some success in the past. One hunch offered by Dr. Wilson was that low-risk individuals also received the intensive treatment. In a classic article on this topic, psychologist Don Andrews pointed out that while high-risk individuals may benefit from intensive programming, it can be counterproductive for low-risk individuals.

The purpose of this article, however, is not to dwell on the details of Project Greenlight but to discuss the policy implications involved as people attempt to

develop rehabilitation programs. One reaction to the above findings would be to argue that re-entry programs in prisons are a waste of time. At an earlier period, careful evaluations were pointing out that many promising crime prevention and rehabilitation programs turned out to be disappointing. Fortunately, psychologists Don Andrews, James Bonta, Paul Gendreau and others persisted in culling out the principles that would increase the odds that rehabilitation programs would be successful. The continual fine-tuning of programs gradually led to something better. Despite the constant nit-picking by sociologists like myself, who raised concerns about self-fulfilling prophecies and the failure to deal with social structural variables, these scholars persisted in expanding and utilizing our knowledge base. I would argue that this profitable long-term strategy is being ignored in the Restorative Justice movement in Canada.

The concepts behind RJ are not new. Some of us have used these concepts in criminology classes since the 1960s. Students were receptive, but the movement did not take off for a while. The new term, restorative justice, was coined later. Recently, scientifically respectable evaluations have been done in Australia, the U. S., and England. However, many Canadian programs ignore useful research findings that should raise questions about some of the activities that are being labeled restorative justice.

The meager evidence so far suggests that RJ has promise when used with violent offenders where there is a clear, personal victim. For property offenders, the outcomes are more mixed. A serious concern is that some RJ programs appear to be using strategies that have increased delinquency in the past by "expanding the net" for minor property offenders. When diversion (alternative measures in Canada) was being considered it was learned that instead of true diversion from the criminal justice system, add-on programs were being created leading to "net widening" which actually increased contact with the system.

Traditional police responses have provided effective deterrence for juvenile shoplifters. When picked up by the police, they find it very unpleasant. When released with a warning, they rarely reoffend. However, when sent to a program, almost any program, their success rate is lower.

Well meaning volunteers, as well as professionals, can easily deceive themselves. Project Greenlight offers a good illustration. If the program had not been evaluated, it would have been regarded as an unqualified success. The clients and others thought they were helped. The perceptions of the professionals were positive, even though hard evidence showed that the program resulted in more harm than good. This is a common phenomenon. The Cambridge-Somerville project is probably the classic illustration. This extensive program was assessed at several stages and the boys were followed until they were senior citizens. Many thought they were "saved" by the project. Parents and staff members were sure the boys were helped. Unfortunately, those who were "treated" committed more frequent and more serious crimes than those who were not treated by the program.

RJ also requires realistic victims. Department stores are not meaningful victims that can inspire empathy in young offenders. Past studies also suggest that involvement in a program can label them as thieves to teachers and other students, and serious delinquents may identify them as potential candidates for more serious crime. They have also learned from others that these well-meaning adults will badger them until they pretend that they feel guilty and are remorseful. In the end the adults will feel good and identify you as a "good kid" who has been reformed. In fact such net-widening experience is likely to lead to increased delinquency compared to the blunt handling by a disgusted police officer.

Rigorous evaluation is rare in Canada, but some projects are promising. James Bonta compared offenders who were sent to prison with a comparison group which was sent to a Restorative Justice program. The Restorative Justice group did better. Of course, it is possible that almost anything would have been better than prison, but for policy makers this finding offers an intelligent alternative even if it doesn't tell us much about RJ.

Restorative Justice has considerable promise but it can, and has, done harm. It is unlikely that we will get the rigorous evaluations that Andrews, Bonta, and Gendreau have brought to correctional research, but the evaluations of RJ being done elsewhere are being summarized regularly by the Jerry Lee Centre at the University of Pennsylvania. In addition we can pay attention to the findings of the diversion and net-expansion studies of the last half-century and try to avoid some of the practices that inadvertently did harm.

Le poids de l'imaginaire

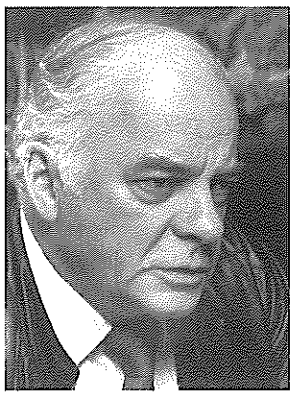

Laurent Laplante

Commentateur pigiste

Quand surgit ou s'amplifie une inquiétude de dimension collective, la tentation est forte de suggérer aux gouvernants les remèdes les plus radicaux. Si, par exemple, les affrontements entre bandes de jeunes affolent la population, le réflexe populaire est de réclamer plus de policiers, des peines plus sévères, un contrôle draconien des ventes d'armes, une surveillance plus étanche des frontières. Comme beaucoup de médias estiment profitable de maintenir la population dans la peur, ils multiplient eux aussi les pressions en faveur de gestes tranchants pour lutter contre le crime. Quand vient l'heure de dresser le bilan et de mesurer l'efficacité des mesures ainsi adoptées en catastrophe, la déception est souvent immense : faute d'avoir remonté aux causes du mal, on n'a aucunement stérilisé les racines du problème. Le monde de la criminalité ressemble alors à celui de la santé : à force de concentrer l'attention et les budgets sur la pathologie, on n'accorde jamais le soin et le financement qu'il faudrait à la prévention ou même au diagnostic. On parlera toujours des urgences, jamais des mesures à long terme. On s'occupera de la chirurgie ou des décès plus que des habitudes de vie ou du cadre social. Pire encore, on ne retiendra à peu près jamais les leçons du passé. Des décennies après avoir vu le crime organisé profiter de la prohibition pour se bâtir un empire, on fait encore confiance à l'interdiction, à l'hypocrisie, au puritanisme. Pas besoin de s'appeler Nostradamus pour prévoir que fermer les frontières ou restreindre la vente des armes à feu ne changera pas grand-chose à la violence des gangs si on ne mène pas, parallèlement à cette contre-offensive, un autre genre de réflexion et si l'éducation n'ajoute pas son influence à celle des mesures répressives.

Mythes et liens

Depuis plusieurs décennies, on sait pourtant à quel point la publicité demande aux rêves et aux désirs inconscients de mousser la vente des objets et des produits. L'automobile se vend mieux si la publicité et les salons de l'auto la montrent associée aux jolies femmes. Les brasseries vendent plus de litres de bière si les images et la musique des commerciaux montrent que la

consommation des « globules blonds » garantit la joie de vivre et les amitiés enthousiastes. Adoptant cette pédagogie, les gouvernements s'attaquent aujourd'hui au tabagisme en rendant aussi hideux que possible le lien entre la cigarette et le cancer. C'est une réponse adaptée : au rêve de virilité du Marlboro man, on substitue les phantasmes de la maladie et de la mort. Les pouvoirs publics insistent aussi, au grand déplaisir des promoteurs, pour empêcher les vendeurs de cigarettes et d'alcool de se déguiser rentablement en amis des arts et de la culture. Bref, on a appris à surveiller de près le rôle des rêves et de l'imaginaire dans l'élaboration des messages publicitaires et dans le traitement des problèmes sociaux.

Ce qui étonne, c'est que les armes et la violence en général font rarement l'objet de réflexions analogues. Dans ce domaine pourtant névralgique, on ne se demande pas ce que symbolise le révolver, quels sentiments il crée ou renforce chez la personne qui en est pourvue, quels rêves plus ou moins inquiétants il suscite et entretient. Alors qu'on a sainement soustrait les enfants à certaines formes de publicité, on préfère ignorer quelles incitations à la violence s'exercent sur les mêmes jeunes lorsque déferlent sur eux des centaines de jeux électroniques sanglants et meurtriers dont les chroniqueurs vantent les effets spéciaux. Retirer dix armes à feu de la circulation ne constitue pas un grand progrès si l'arme à feu occupe, grâce aux jeux électroniques, l'imaginaire de milliers de jeunes. Le rêve pèsera encore sur les comportements. De cela, tous, parents et autres éducateurs, doivent prendre conscience.

Bien sûr, on ne manquera jamais de sophismes pour interdire cette avenue à l'analyse. Ce n'est pas en brimant la liberté de création, dira-t-on, qu'on fait progresser une société. On dira aussi que rien (sic) ne prouve que la violence du film ou du jeu produit la violence des comportements quotidiens. On ajoutera que la violence n'est pas créée par les médias, qu'elle existe et qu'il convient d'en étaler l'ampleur et les multiples conséquences. Les plus subtils diront qu'en mettant trop d'ardeur à éliminer la violence, on risque fort d'éliminer aussi au passage Shakespeare et Racine. Tous ces arguments, imprégnés ou non de sincérité, laissent tout de même en plan un constat et une question. Le constat : si l'arme occupe autant d'espace dans nos sociétés, c'est qu'elle est portée par un imaginaire. La question : peut-on encadrer cet l'imaginaire sans verser dans la censure, l'hypocrisie ou la naïveté ?

Que les armes soient un symbole et même une preuve de force, cela saute aux yeux. Certains pays, et l'on pense spontanément à la Suisse ou à la Suède, tiennent à présenter une image de robustesse malgré des traditions pacifiques. Le raisonnement qui guide ces cultures, c'est probablement que la force est en elle-même dissuasive, intimidante, autrement dit gage de paix. On ne s'attaque pas à celui qui, de toute évidence, peut contre-attaquer. Les années pendant lesquelles il n'était question que de « guerre froide » ont semblé confirmer cette logique : l'équilibre de la terreur a conduit les divers détenteurs de la puissance atomique à ne pas s'en servir, de crainte que l'humanité entière trouve sa perte dans un conflit nucléaire.

Avec le temps, une détente est venue et, de part et d'autre du mur de Berlin, on a vu le ridicule de la situation. On consacrait des milliards aux dépenses militaires, on stockait par milliers les ogives nucléaires, mais l'on n'avait ni les moyens ni l'intention de passer aux actes. On signa donc quelques traités grâce auxquels les deux camps réduisaient les arsenaux nucléaires tout en maintenant l'utile équilibre de la terreur. L'espoir d'une paix durable renaissait. Il n'allait pas durer. Depuis septembre 2001, on a même décrété que la guerre serait permanente et qu'il fallait immoler nombre de libertés fondamentales sur l'autel de la sécurité. Les armes, la militarisation, le viol de l'intimité des foyers et des conversations, le conditionnement des esprits, tout cela redevenait nécessaire. Pour que l'opinion suive le courant, il fallait, comme dans toutes les guerres, construire et conscrire l'imaginaire. C'est ce que l'on fait aujourd'hui, sans s'inquiéter de ce que les jeunes comprennent et de ce que la rue fera. On atteint un sommet d'irresponsabilité quand, pour alimenter la méfiance et l'instinct guerrier, on ment au sujet des ressources et des intentions de l'ennemi imaginé. On imite l'apprenti sorcier quand on insécurise cyniquement la population et qu'on la pousse à la méfiance, à la peur, aux mesures de rétorsion. Il fut un temps, dont se souvient ma génération, où la peur d'une guerre nucléaire incitait les gens à se construire des abris blindés; nous vivons l'époque où les fabricants et vendeurs d'armes gonflent leurs profits en entretenant une autre insécurité. Le problème s'aggrave si les élus sombrent eux aussi dans la paranoïa.

Accroître les risques

Au moment où l'on s'inquiète de la prolifération des armes à feu, le gouvernement Harper va de l'avant avec son projet d'armer ses 4 800 douaniers. On croit rassurer le public en promettant qu'une formation de dix jours précédera la remise des armes. La décision est-elle justifiée et un tel contrat est-il nécessaire ? Qui a vérifié, si, au moment de s'orienter vers la carrière de douanier, les novices s'attendaient à de telles responsabilités ?

Au moment où la collaboration de toutes les cultures est nécessaire pour protéger l'environnement, pour contrer le sida, pour réduire la pauvreté et l'analphabétisme, c'est aux affrontements et aux arsenaux que l'on consacre les milliards. On promettra de venir en aide à l'Afrique, mais on ne protégera pas l'Afrique contre les assauts des fabricants de cigarettes en quête de nouveaux marchés. Les armes plutôt que la santé, les blindés plutôt que les condoms.

Au moment où la mondialisation devrait multiplier les liens entre les peuples, les reportages banalisent les guerres et tiennent pour acquis que seules les armes constituent de bons arguments. On parle de reconstruire les pays envahis, mais il n'est question que de chars d'assaut, jamais de charrues ou de puits. Les apprentis sorciers tisonnent ainsi un imaginaire belliqueux qui influence ensuite la gouvernance interne du pays : on mise donc sur la répression pour éroder les gangs de jeunes, non sur l'éducation et l'espoir d'une société plus juste.

Par ses propensions spécifiques et par l'appui qu'elle reçoit de certains élus, l'armée canadienne porte d'amples responsabilités dans la mise en place de cet imaginaire. En peu d'années, elle a mis en veilleuse les missions d'interposition qui faisaient le bon renom du Canada à l'étranger. Des militaires de haut rang se permettent de contester sur la place publique les orientations politiques privilégiées par les élus. L'armée recourt présentement à toutes les formes de publicité pour accroître sa légitimité. Elle célèbre les soldats qui partent, les soldats qui reviennent, les soldats qui vivent des jours de décompression à Chypre. Elle dénombre les morts du côté des « bons », mais n'a rien à dire au sujet des milliers de civils tués et des millions de personnes arrachées à leur sol. Au moment où la torture relève sa tête hideuse, l'armée maintient ses cours martiales dont on ne peut évidemment pas attendre la neutralité minimale ni même un sain respect de l'aération. Pourquoi les soldats sadiques et tortionnaires ne seraient-pas traduits devant les tribunaux réguliers ? Quand l'armée prétend défendre à l'étranger les valeurs canadiennes, faut-il comprendre que ces valeurs ne comprennent pas l'égalité de tous devant la loi ni l'importance d'une justice à ciel ouvert ?

Bouclons la boucle

Je n'ai pas oublié le point de départ de cette réflexion. Je ne crois même pas avoir changé de thème en cours de route. Il y a violence et il urge d'y faire face. J'admets d'ailleurs volontiers les mérites d'une meilleure présence policière dans les rues. J'affirme cependant ceci : l'offensive contre la violence et la prolifération des armes est vouée à l'échec si des institutions aussi puissantes que l'armée recourent aux pires conditionnements des esprits pour répandre la peur et ne glorifier que les armes et la force.

Je termine par un souvenir personnel. Devant un auditoire formé de juges conviés à un ressourcement, l'éminent sociologue Guy Rocher invitait la magistrature à élargir ses questionnements. Comme il fallait s'y attendre, plusieurs juges rappelèrent alors que la magistrature applique la loi et n'a pas pour mission de la changer. Réaction de Rocher dont je rapporte les propos de façon approximative : « Quand s'est terminée la guerre de 1939-1945 et que le nazisme a été défait, quels ont été les sentiments des juges allemands ? Pouvaient-ils affirmer qu'Hitler avait toujours agi de façon légale et que la magistrature allemande n'avait donc aucune responsabilité dans la montée du nazisme ? »

Je pense que la violence urbaine mérite elle aussi de larges réflexions.

Measuring success in crime prevention

By National Crime Prevention Centre

Ottawa, Ontario

The ultimate test of crime prevention initiatives is whether they reduce offending; and this is the evidence policy makers in particular are eager to see and that organizations need to demonstrate. However, even with an evaluation carefully designed to measure an initiative's impact on crime, the data may show little or no effect. Is the initiative therefore a failure? Not necessarily. The difficulty is that there are many types of crime prevention and different ways by which they produce their effects on crime. Crime prevention initiatives are often multifaceted and long term, and their impact may not be achieved within the time frame of an evaluation. It is thus important to understand and establish the appropriate measures of success that will vary according to the type of crime prevention implemented.

The key to measuring success is a risk-based prevention model. This involves identifying the risk factors that are linked to offending and designing interventions to counteract these (Farrington, 2000). Spelling out the risk factors is not sufficient, however, because only some risk factors are causal in nature. Also, some are modifiable and some are not. Farrington stresses the need to link risk factors to offending via a process or pathway, and to target interventions at the risk factors that are causes.

Two simplified examples of such pathways are shown below. The first illustrates how the risk factors underlying individual offending may be linked in a causal sequence. An intervention may be focused on one of these risk factors at a particular point in time, and if the theory is sound, a positive impact on the risk factor will ultimately lead to a decrease in offending.

Ineffective parenting leads to Early disruptive behaviour that leads to Poor school performance that leads to Unemployment that leads to Association with criminal peers that leads to Offending

How community-level factors might be linked to crime is illustrated in the second example.

Lack of knowledge regarding factors that contribute to crime and victimization as well as what has been shown to work leads to Fragmentation of community effort and reliance on outmoded or incomplete approaches that leads to New criminals continue to appear, old criminals continue to commit offenses, and the social/institutional context which promotes or fails to hinder crime persists

Different theoretical frameworks will identify different logical sequences and suggest different targets for intervention. The accompanying chart shows a variety of crime prevention approaches, and indicates the appropriate types of outcomes for each.

Matching what is measured to the crime prevention approach used

What to measure / Crime prevention approach	Reduction in crime/criminal behaviour	Decrease in "proximal" risk factors (e.g. measures of anti-social behaviour)	Decrease in "distal" risk factors (e.g. school dropout, ineffective parenting)	Establishment of preconditions for action (e.g. public awareness, the "right" partners, infrastructure in place)
Enforcement				
Situational prevention		Where research is desired to test the underlying theory		
Rehabilitation		Where research is desired to test the underlying theory	Where research is desired to test the underlying theory	
Developmental prevention – programs for children	Only in the long term e.g., Perry Preschool		Where proximal risk factors cannot be measured	
Developmental prevention - programs for youth	Where intervention is location-based and proportion of youth targeted is high, or when participants are at imminent risk		Where proximal risk factors cannot be measured	
Community crime prevention – community mobilization programs				
Community crime prevention – Comprehensive community initiatives	After several years	As the initiative progresses	As the initiative progresses	Early on in the initiative
Program or policy initiatives				

Legend:

Dark grey shading means these outcomes are appropriate for this approach. Light grey shading means that they may be appropriate in circumstances described in the text for that cell. No shading means not appropriate.

The left hand side of the chart lists various crime prevention approaches, based on Hough and Tilley (1998a, p. 4):

Crime prevention

1. Enforcement (measures designed to deter or incapacitate offenders)
2. Situational prevention (measures which reduce opportunities for crime)

Criminality prevention

3. Community/social/developmental prevention (aimed at preventing the development of criminal motivation)
4. Rehabilitation (measures designed to prevent recidivism).

In the chart, community and social/developmental prevention are listed separately, and subdivided into programs for children, youth, community mobilization/awareness projects, and comprehensive community initiatives. Then, because these categories focus on local-level projects, a category - 'policy/program initiatives' - has been added for higher level (e.g. regional, provincial, national) initiatives. While the approaches are separated out for the purposes of analysis, it is clear that they may (and indeed should) often be used in combination.

Across the top of the chart are listed four possible types of outcomes. Impact on crime is the first. This is followed by the impact on "proximal" and "distal" risk factors. One might also use words such as "direct" and "indirect," or "short-term" and "long-term". Of course there are not just these two levels of risk factors; the distinction is intended to illustrate the notion of a causal chain. Finally, a fourth category, called "preconditions for action" refers to the broader, contextual factors that are necessary to enable or sustain specific crime prevention interventions.

The chart can be read in two ways. Reading across the rows, one can see which types of outcomes should be measured for various crime prevention approaches (dark shading) and which should be avoided (no shading). If one needs to see a certain kind of result (e.g. impact on crime) then one reads down the column to see what kind of crime prevention approach is capable of producing (and documenting) that result (as shown by the shading).

The main principles reflected in the chart are that: (a) the expected outcome or measure of success differs according to the kind of preventative intervention; and (b) if there are several possibilities, the preferred measure is the one that is as close as possible to measuring crime reduction itself. For example, measuring disruptive behaviour among children is preferable to measuring parental behaviour, and measuring youth delinquency (i.e. behaviour that is against the law) is preferable to measuring anti-social behaviour. The reason for this is that with each step back in the causal chain, uncertainty increases about the potential impact on crime. While ineffective parenting may be a very good predictor of disruptive behaviour in children, not all children of ineffective parents will turn to crime.

The next section elaborates on the relationships shown in the chart.

Reduction in crime/criminal behaviour

As the chart illustrates, this outcome is primarily appropriate for situational, enforcement, and rehabilitative approaches. While there are significant challenges in measuring reductions in crime, there are some very good guidance materials available (e.g., Hough and Tilley, 1998a; Ekblom and Pease, 1995), on how to do so. The same can be said for measuring recidivism. (See, for example, Bonta et al, 2002.)

The chart also shows that this outcome can be an appropriate measure of success for programs targeting children and youth at-risk provided that: (1) the risk factors are clearly identified, (2) the intervention is very specific to these factors, and (3) there is long-term follow up with a control group to ensure that this intervention made the difference.

Decrease in risk factors

Longitudinal studies are necessary to show the impact of programs on children offending later in life, and long-term studies are rare. Even following young children until adolescence to measure impacts on youth offending is uncommon. Child-focused programs must then, of necessity, focus on and measure their success in terms of the risk factors that have been found to be linked to future offending.

It is possible however to measure the impact of interventions on risk factors known to be related to offending behaviour at the individual, family and community levels, such as substance abuse, anti-social attitudes, and association with delinquent peers. It is also important to note that some school-based strategies have shown an impact on risk factors such as aggressive behaviour, school attachment, and school performance but failed to show an impact on delinquent behaviour (Sherman, 1997). This underscores the need for additional research on which risk factors are causally linked to crime.

Selecting appropriate outcomes for community crime prevention programs is more challenging, perhaps because of the lack of conceptual clarity in this area as noted by both American and British researchers. Many community crime reduction initiatives are community-based rather than acting through community mechanisms. Ekblom (2001) proposes that more attention be given to community-level risk factors such as lack of social capital or collective efficacy.

For community programs that are not necessarily targeting community-level risk factors, but take place in the community and are defined as community projects by virtue of the broad involvement and sense of ownership by the community, changes to individual and family-level risk factors should be measured when the duration of the initiative makes it possible (Rosenbaum, 2002). If not, preconditions for action (see below) should be the outcomes of interest.

Establishment of preconditions for action

"Preconditions for action" refer to the social infrastructure, or underlying attitudes, capacities, and relationships that must be present to facilitate and sustain concrete action on the risk factors leading to crime and victimization.

These preconditions are the farthest away from crime reduction, but are appropriate outcomes for awareness/mobilization initiatives and for the early stages of comprehensive initiatives. For example, national and provincial strategies frequently provide funding to communities to take action on issues such as bullying or gang violence. It often takes more than a year to assess the problem, generate awareness, and bring people together before an actual intervention can be thoughtfully planned and implemented. It would be possible to measure the success of these efforts by their impact on crime or even risk factors until sufficient time has elapsed for concrete interventions to be implemented. At the same time, measuring the number of partners involved is not a convincing demonstration of effectiveness.

The outcome, "establishment of preconditions for action" must therefore be clearly operationalized. Possibilities could include:

- an increase in knowledge of how certain attitudes, practices, and institutional arrangements may promote or sustain crime and what is required for this to change
- a change in attitude towards these factors, and a willingness to do something about it
- securing the "right" partners at the table, in terms of their ability to influence the particular risk factors affecting the issue
- changes in organizational practices or development of appropriate structures to facilitate knowledge sharing and joint action on crime issues

Conclusion

It is challenging to demonstrate success in crime prevention. However, there are ways to address some of the challenges through well-designed programs and evaluations. A well-conceptualized project, strategy or initiative is key. Well-conceptualized means that the best possible evidence is used to identify the causal chain underlying the crime issue of interest, the intervention is designed to impact on the appropriate point(s) in the causal chain, and these impacts are then measured.

The most convincing evidence of success will be a reduction in offending behaviour. Where consistent with the crime prevention approach, this should be measured. When this is not possible, the best and most convincing proxy is to measure the impacts on known risk factors related to offending, for example, youth with substance use problems associating with delinquent peers and who have been suspended from school. These outcomes should be linked to the ultimate impact on crime by citing the supporting research or explaining the hypothesized links.

The continuing development of crime prevention practice and evaluation requires synthesizing and making readily available to practitioners current knowledge on the risk factors related to crime and evidence on approaches that have been evaluated. It also requires continuing support for research into which risk factors are causal in nature rather than just correlated with the crime issue of interest.

While not all crime prevention initiatives can be rigorously evaluated, funders need to support, whenever possible, comprehensive evaluations capable of adequately addressing the challenges of measuring crime prevention results. These evaluations will in turn contribute to the evidence base and enhance future practice to prevent and reduce crime.

References:

Bonta, James, Rugge, Tanya, and Dauvergne, Mia. (2003) The Reconviction Rate of Federal Offenders 2003-02. Solicitor General Canada.

Retrieved on August 10, 2007 at http://ww2.ps-sp.gc.ca/publications/corrections/pdf/200302_e.pdf.

Ekblom, Paul, and Pease, K. (1995) "Evaluating Crime Prevention," in Michael Tonry and David Farrington (eds.), Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention. Crime and Justice: A Review of Research, Vol. 19, pp 585-662.

Ekblom, Paul. (2001) The Conjunction of Criminal Opportunity: A Framework for Crime Reduction Toolkits. London: Home Office.

Farrington, David. (2000) "Explaining and Preventing Crime: The Globalization of Knowledge," Criminology, 38, pp. 1-24.

Hough, Michael and Nick Tilley.(1998a) Getting the Grease to the Squeak: Research Lessons for Crime Prevention. Crime Detection and Prevention Series Paper 85. London: Home Office.

Rosenbaum, Dennis. (2002) "Evaluating Multi-Agency Partnerships," in Nick Tilley (ed.) Evaluation for Crime Prevention. Crime Prevention Studies: Volume 14. Monsey, NY: Criminal Justice Press.

Sherman, L., Gottfredson, D., MacKenzie, D., Eck, J., Reuter, P. and Bushway, S. (1997) Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising: A Report to the United States Congress. Retrieved on September 6, 2007 at http://www.ncjrs.org/works/index.htm.

Tonry, Michael, and Farrington, David. (1995) Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention. Crime and Justice: A Review of Research, Vol. 19. Chicago: University of Chicago Press.

Mesurer la réussite des initiatives de prévention du crime

Par le Centre national de prévention du crime

Ottawa, Ontario

Le critère de réussite ultime des initiatives de prévention du crime est la réduction de la criminalité. C'est ce que veulent ardemment les décideurs, en particulier, et ce vers quoi les organismes doivent tendre. Mais, même au moyen d'une évaluation visant précisément à mesurer l'incidence d'une initiative sur la criminalité, les données recueillies peuvent laisser croire que l'initiative a peu ou pas d'effet. Doit on alors conclure que l'initiative est un échec? Pas nécessairement. Le problème c'est qu'il y a de nombreux types d'initiatives de prévention du crime et que celles-ci agissent de différentes façons sur la criminalité. Bien souvent, les initiatives de prévention du crime s'étendent sur une longue période et comprennent de multiples volets. Leur incidence sur la criminalité peut ne pas être perceptible au cours de l'évaluation. Il est donc important de comprendre et d'établir des paramètres de réussite qui varieront selon le type d'initiative de prévention du crime entreprise.

La mesure de la réussite doit se faire à l'aide d'un modèle de prévention axé sur le risque. Il s'agit de déterminer les facteurs de risque qui sont liés au crime et de concevoir des interventions qui les neutralisent (Farrington, 2000). Il ne suffit toutefois pas de décrire les facteurs de risque parce que seuls certains de ceux-ci sont de nature causale. De plus, certains facteurs de risque sont modifiables et d'autres ne le sont pas. Farrington insiste sur la nécessité de trouver des liens entre les facteurs de risque et la criminalité au moyen d'un processus ou d'un parcours, et de centrer les interventions sur les facteurs de risque qui ont une relation de causalité.

Voici deux exemples simplifiés de ce genre de parcours. Le premier illustre comment les facteurs de risque qui sous tendent une infraction en particulier peuvent être liés à une séquence causale. L'intervention peut cibler l'un de ces facteurs de risque à un moment précis, et si la théorie est solide, autrement dit si l'intervention a une incidence positive sur les facteurs de risque, la criminalité finira par diminuer.

L'inefficacité des parents mène à un comportement perturbateur précoce qui mène à un piètre rendement scolaire qui mène au chômage qui mène à l'association avec d'autres criminels qui mène à la criminalité.

Le deuxième exemple illustre comment des facteurs communautaires peuvent être liés au crime.

Le manque de connaissances concernant les facteurs qui contribuent à la criminalité et à la victimisation et concernant les interventions qui semblent fonctionner mène à une fragmentation de l'effort communautaire et à l'utilisation d'approches dépassées ou incomplètes qui mènent à l'apparition constante de nouveaux criminels, à la persistance de la délinquance chez les criminels notoires et au maintien d'un contexte social ou institutionnel qui favorise le crime ou qui n'arrive pas à le contrer.

Selon le cadre théorique, les séquences logiques énoncées et les cibles d'intervention proposées différeront. Le tableau qui suit fait état de diverses approches de prévention du crime ainsi que du type de résultats appropriés pour chacune.

Rapprochement entre l'élément mesuré et l'approche de prévention du crime utilisée

Élément mesuré / Approche de prévention du crime	Réduction de la criminalité/du comportement criminel	Diminution des facteurs de risque « proximaux » (c. à d..mesures du comportement antisocial)	Diminution des facteurs de risque « distaux » (p. ex. décrochage scolaire, inefficacité des parents)	Établissement de conditions préalables à l'action (p. ex. sensibilisation du public, les « bons » partenaires, mise en place d'une infrastructure)
Coercition				
Prévention situationnelle		Lorsque des recherches sont nécessaires pour évaluer des théories sous jacentes		
Réadaptation		Lorsque des recherches sont nécessaires pour évaluer des théories sous jacentes	Lorsque des recherches sont nécessaires pour évaluer des théories sous jacentes	
Prévention par le développement — programmes à l'intention des enfants	Seulement à long terme — p. ex. Projet Perry Preschool		Lorsque les facteurs de risque proximaux ne peuvent pas être mesurés	
Prévention par le développement — programmes à l'intention des jeunes	Lorsque l'intervention vise un lieu précis et que la proportion de jeunes ciblés est élevée ou lorsque les participants courent des risques imminents		Lorsque les facteurs de risque proximaux ne peuvent pas être mesurés	
Prévention communautaire du crime — programmes de mobilisation communautaire				
Prévention communautaire du crime — initiatives communautaires intégrées	Après quelques années	Au fur et à mesure que l'initiative évolue	Au fur et à mesure que l'initiative évolue	Au début de l'initiative
Initiatives de programme ou initiatives stratégiques				

Légende :

Dans les parties en gris foncé, les résultats sont appropriés pour cette approche. Dans les parties gris pâle, ils sont appropriés dans les circonstances décrites dans la cellule. Les parties en blanc signifient que les résultats ne sont pas appropriés.

La colonne de gauche du tableau présente diverses approches de prévention du crime d'après Hough et Tilley (1998a, p. 4) :

Prévention du crime

1. Coercition (mesures qui visent à dissuader ou à empêcher les délinquants de commettre une infraction)
2. Prévention situationnelle (mesures qui réduisent les possibilités de commettre une infraction)

Prévention de la criminalité

3. Prévention communautaire/sociale/développementale (mesures qui visent à prévenir la motivation criminelle)
4. Réadaptation (mesures qui visent à prévenir la récidive)

Dans le tableau, les approches de prévention communautaire, sociale et développementale sont énumérées séparément et subdivisées en programmes pour les enfants et les jeunes, en projets de mobilisation et de sensibilisation communautaires, ainsi qu'en initiatives communautaires intégrées. Comme ces catégories s'appliquent à des projets de nature locale, on a ajouté la catégorie « Initiatives de programme et initiatives stratégiques » pour les initiatives entreprises à un échelon supérieur (p. ex. initiatives régionales, provinciales ou nationales). Même si les approches sont divisées aux fins de l'analyse, il est évident qu'elles peuvent (et devraient en fait) souvent être utilisées en association.

Dans le haut du tableau, on trouve les quatre résultats possibles. Tout d'abord, l'incidence sur la criminalité, ensuite, l'incidence sur les facteurs de risque « proximaux » et « distaux ». On pourrait aussi parler de facteurs de risque directs et indirects, et de facteurs de risque à court et à long terme. Bien entendu, il n'y a pas que ces deux niveaux de facteurs de risque; la distinction établie vise à illustrer la notion d'une chaîne causale. Enfin, une quatrième catégorie, appelée « conditions préalables à l'action », renvoie aux facteurs contextuels plus vastes qui sont propices aux interventions de prévention du crime ou au maintien de celles-ci.

On peut lire le tableau de deux façons. D'une rangée à l'autre, on peut voir les types de résultats mesurés pour les diverses approches de prévention du crime (parties en gris foncé) et les résultats à éviter (aucun grisé). Si le lecteur recherche un résultat particulier (p. ex. l'incidence sur la criminalité), il parcourt le tableau colonne par colonne pour repérer le type d'approche de prévention du crime susceptible de produire (et de servir à documenter) le résultat donné (comme le montre la partie grisée).

Les principes fondamentaux qui se dégagent du tableau sont les suivants : a) le résultat escompté ou la mesure de la réussite diffère selon le type d'intervention préventive; et b) en présence de plusieurs possibilités, on doit choisir la mesure qui permet le mieux d'évaluer la réduction de la criminalité comme telle. Par exemple, il est préférable de mesurer le comportement perturbateur des enfants plutôt que le comportement des parents, et de mesurer la délinquance chez les jeunes (comportement contraire à la loi) plutôt que le comportement antisocial. Il en est ainsi parce que plus on remonte dans la chaîne causale, plus il est difficile d'établir avec certitude l'incidence d'un facteur de risque donné sur la criminalité. Même si l'incompétence des parents peut être un bon indicateur d'un comportement perturbateur chez les enfants, tous les enfants de parents incompétents ne deviennent pas des criminels.

La prochaine section porte sur les relations illustrées dans le tableau.

Réduction de la criminalité/du comportement criminel

Comme le tableau l'illustre, ce résultat convient principalement aux approches de prévention situationnelle, de coercition et de réadaptation. Il n'est pas facile à plusieurs égards de mesurer la réduction de la criminalité, mais on trouve dans de très bons ouvrages de référence sur la question (p. ex. Hough et Tilley, 1998a; Ekblom et Pease, 1995) des conseils sur la façon de s'y prendre. Il en de même pour l'évaluation de la récidive. (Voir, par exemple, Bonta et coll., 2002.)

Le tableau montre aussi que ce résultat peut être une bonne mesure de la réussite des programmes qui s'adressent aux enfants et aux jeunes à risque pourvu que : (1) les facteurs de risque soient clairement identifiés, (2) l'intervention cible précisément ces facteurs et (3) on fasse un suivi à long terme auprès d'un groupe témoin pour s'assurer que l'intervention a donné de bons résultats.

Diminution des facteurs de risque

Il faut mener des études longitudinales pour montrer l'incidence des programmes sur les enfants qui commettent des infractions plus tard dans leur vie. Et ce genre d'études se fait très rarement. Il est même peu fréquent que l'on suive de jeunes enfants jusqu'à l'adolescence pour mesurer l'incidence des programmes sur la délinquance juvénile. Les programmes axés sur les enfants sont jugés efficaces dans la mesure où ils permettent de cerner les facteurs de risque associés à la délinquance future.

Il est cependant possible d'évaluer l'incidence des interventions sur les facteurs de risque liés au comportement délinquant sur le plan personnel, familial et communautaire, comme la toxicomanie, le comportement antisocial et l'association à d'autres délinquants. Il est également important de souligner que certaines stratégies en milieu scolaire ont eu une incidence sur des facteurs de risque, comme le comportement agressif, l'attachement à l'école et le rendement scolaire, sans toutefois influer sur le comportement délinquant (Sherman, 1997). D'autres études devraient permettre de déterminer les facteurs de risque qui ont un lien de causalité avec la criminalité.

Il est plus difficile de sélectionner de bons indicateurs de résultats pour les programmes communautaires de prévention du crime peut-être en raison d'un manque de clarté conceptuelle, comme l'ont souligné des auteurs américains et britanniques. De nombreuses initiatives communautaires de réduction du crime s'appuient sur les services communautaires plutôt que s'inscrirent dans des mécanismes communautaires. Ekblom (2001) propose que l'on accorde plus d'attention aux facteurs de risque communautaire, comme le manque de capital social ou d'efficacité collective.

Dans le cas des programmes communautaires qui ne ciblent pas nécessairement des facteurs de risque au niveau de la collectivité, mais qui sont offerts dans celle-ci et sont définis comme des projets communautaires en raison de la grande participation et de l'engagement de la collectivité, les changements apportés aux facteurs de risque personnels et familiaux devraient être mesurés lorsque la durée de l'initiative le permet (Rosenbaum, 2002). Autrement, on devrait s'intéresser aux conditions préalables à l'action (voir ci dessous).

Établissement des conditions préalables à l'action

Par « conditions préalables à l'action », on entend l'infrastructure sociale ou les attitudes, capacités et relations sous jacentes nécessaires à la prise et au maintien de mesures concrètes sur les facteurs de risque qui mènent à la criminalité et à la victimisation.

Ces conditions préalables sont les plus éloignées de la réduction du crime, mais représentent de bons résultats pour les initiatives de sensibilisation et de mobilisation et pour les premiers stades des initiatives globales. Il arrive souvent, par exemple, que dans le cadre de stratégies nationales et provinciales, on offre du financement aux collectivités pour qu'elles agissent sur des problèmes comme l'intimidation et la violence des gangs de rue. On met souvent plus d'un an à évaluer le problème, à sensibiliser les gens et à les regrouper avant de pouvoir soigneusement planifier et mettre en œuvre une véritable intervention. On ne peut pas évaluer les efforts déployés en en mesurant l'incidence sur la criminalité ou même sur les facteurs de risque tant qu'on n'a pas eu le temps de mettre en place des interventions concrètes. De façon similaire, le nombre de partenaires impliqués n'est pas une mesure convaincante en soi de l'efficacité de l'intervention.

Pour en arriver à établir « des conditions préalables à l'action », il faut prévoir des mesures précises. Voici certaines possibilités :

- une meilleure connaissance de la façon dont certaines attitudes, pratiques et dispositions institutionnelles peuvent encourager ou maintenir la criminalité et ce qu'il faut faire pour changer la situation;
- un changement d'attitude à l'égard de ces facteurs et la volonté de changer les choses
- l'implication des « bons » partenaires en fonction de leur capacité d'agir sur les facteurs de risque en cause;
- les changements apportés aux pratiques organisationnelles ou l'élaboration de structures qui facilitent l'échange de connaissances et les actions concertées sur les problèmes de criminalité.

Conclusion

Établir le succès des interventions préventives est difficile, mais des programmes et des études d'évaluation bien conçues sont des façons d'y arriver. On peut toutefois y parvenir en partie si on a de bons programmes et qu'on effectue de bonnes évaluations. En effet, une stratégie, une initiative ou un projet clairement défini signifie que la chaîne causale qui sous-tend le type de criminalité visée aura été identifiée selon les données probantes, que l'intervention vise à influer sur certains éléments de la chaîne causale et que ses impacts sont mesurables.

La preuve la plus convaincante de réussite est la réduction du comportement criminel, résultat qui sera mesuré dans la mesure du possible. Si c'est impossible, l'indicateur le plus convaincant est la mesure des répercussions sur les facteurs de risque connus liés à la criminalité, par exemple, des jeunes toxicomanes qui s'associent à d'autres délinquants et qui ont été suspendus de l'école. On devrait lier ces résultats à l'incidence directe sur le crime en citant des études sur le sujet ou en expliquant les liens hypothétiques.

L'élaboration continue des approches efficaces de prévention du crime et de leur évaluation repose sur la capacité de rassembler les connaissances qui existent sur les facteurs de risque liés à la criminalité et les données probantes sur les approches qui ont été évaluées, ainsi que sur la détermination des facteurs qui sont en relation causale et ceux qui sont seulement en corrélation avec le crime à partir d'études empiriques.

Bien que toutes les mesures de prévention du crime ne puissent être évaluées rigoureusement, les bailleurs de fonds doivent financer, dans la mesure du possible, des évaluations qui permettent de bien mesurer les résultats des initiatives de prévention du crime. Ces évaluations enrichiront la base des connaissances et permettront d'améliorer les futures approches de prévention et de réduction de la criminalité.

Bibliographie

BONTA, James, Tanya RUGGE, et Mia DAUVERGNE. Le taux de nouvelles condamnations des délinquants sous responsabilité fédérale 2003-02. Solliciteur général Canada, extrait le 10 août 2007 à http://ww2.ps-sp.gc.ca/publications/corrections/pdf/200302_f.pdf.

EKBLOM, Paul, et K. PEASE. « Evaluating Crime Prevention » dans Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention. Crime and Justice: A Review of Research, vol. 19, Michael Tonry et David Farrington (éditeurs.), 1995, p. 585-662.

EKBLOM, Paul. The Conjunction of Criminal Opportunity: A Framework for Crime Reduction Toolkits, London, Home Office, 2001.

FARRINGTON, David. « Explaining and Preventing Crime: The Globalization of Knowledge, » Criminology, 38, 2000, p. 1-24.

HOUGH, Michael, et Nick TILLEY. « Getting the Grease to the Squeak: Research Lessons for Crime Prevention », Crime Detection and Prevention Series, article 85, London, Home Office, 1998a).

ROSENBAUM, Dennis. « Evaluating Multi-Agency Partnerships », dans Evaluation for Crime Prevention, Crime Prevention Studies, vol.14, Nick Tilley (éditeur), Criminal Justice Press, Monsey, New York, 2002.

SHERMAN, L., D. GOTTFREDSON, D. MACKENSIE, J. ECK, P. REUTER, et S. BUSHWAY. Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising: A Report to the United States Congress, 1997, extrait le 6 septembre 2007 à http://www.ncjrs.org/works/index.htm.

TONRY, Michael, et David FARRINGTON. Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention, Crime and Justice: A Review of Research, vol.19, University of Chicago Press, Chicago, 199500.

A few pictures from Congress 2007

31st Canadian Congress on Criminal Justice
CCJA Awards Acknowledging Excellence for 2007

During the Toronto Night,
CCJA gave three Awards

• Crime Prevention • Public Education •
• Restoration •

Eva Marszewski, Founder and Executive Director, Peacebuilders International – Toronto, received the Crime Prevention Award. Ms. Marszewski being out of town, Kathryn Gregory, CCJA new President, presented the award to Police Constable Diana Korn-Hassani, Board Member, and Chezlie Alexander, Manager, Youth Circles & Community Partnerships.

Eva Marszewski, fondatrice et directrice générale de Peacebuilders International de Toronto, a reçu le prix de Prévention du crime. Mme Marszewski étant à l'extérieur de la ville, Kathryn Gregory, nouvelle présidente de l'ACJP a remis le prix à deux représentants de Peacebuilders International.

Ms Elizabeth White, CCJA Board member, presented the Restoration Award to two recipients from Winnipeg, Manitoba. Wilma L. Derksen, Director of Victims' Voice, a program of Mennonite Central Committee of Canada, and René Durocher, founding board member of the Association in the Defense of the Wrongly Convicted in Manitoba and co-founder of St. Leonard Society of Winnipeg with Ms. Derksen.

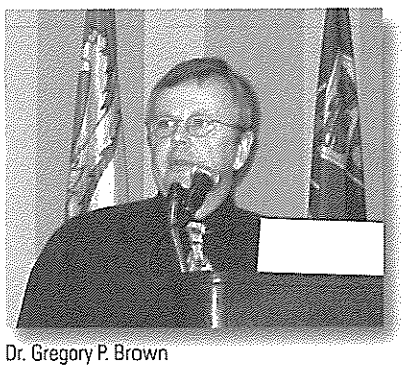

Dr. Gregory P. Brown

Guest speaker on Saturday Luncheon

Quelques photos du Congrès 2007

31e Congres canadien de justice pénale
Prix d'excellence de l'ACJP pour 2007

Lors de la Soirée torontoise,
l'ACJP a fait la remise de trois Prix d'excellence

• Prévention du crime • Education du publique •
• Réconciliation •

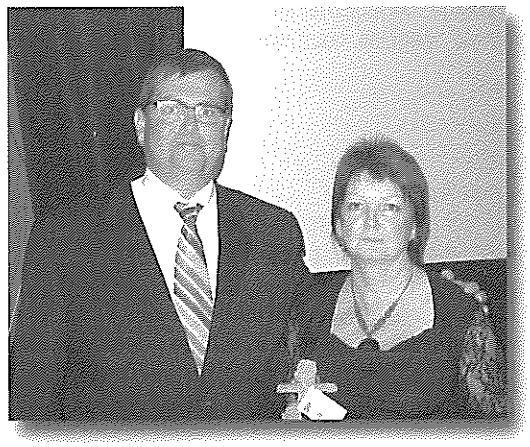

Maria G. Franks, Executive Director, Legal Information Society of Nova Scotia, was the recipient for the Public Education Award. Daniel MacRury, CCJA Past-President presented the award to Ms. Franks.

Maria G. Franks, directrice générale, Legal Information Society de la Nouvelle-Écosse, a reçu le prix de l'Éducation du publique. Daniel MacRury, président-sortant de l'ACJP présenta le prix à Mme Franks.

Mme Elizabeth White, membre du Conseil d'administration de l'ACJP, présenta le prix de Réconciliation à deux lauréats de Winnipeg, Manitoba. Wilma L. Derksen, directrice de Victims' Voice, un programme du Comité central mennonite du Canada, et René Durocher, un membre fondateur de Association in the Defense of the Wrongly Convicted in Manitoba et co-fondateur de la Société St-Léonard de Winnipeg, avec Mme Derksen.

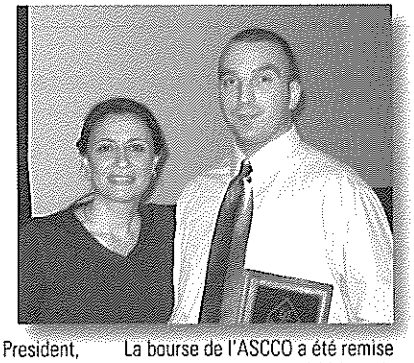

Judy Pontes, OACC President, presented to Adam Ellis from the Centennial College, the OACC Scolarship Award

La bourse de l'ASCCO a été remise par la présidente de l'ASCCO, Judy Pontes, a Adam Ellis du Centennial College.

2008 EDITION / ÉDITION 2008

DIRECTORY OF JUSTICE SERVICES
RÉPERTOIRE DES SERVICES DE JUSTICE

(ISSN: 0225-4115)

The Canadian Criminal Justice Association publishes the Directory of Justice Services on an annual basis. There is no other book like it in Canada. It provides complete addresses, telephone and fax numbers, e-mail and web page addresses, and names of persons responsible for most justice services in Canada: police commissions, RCMP divisions, legal aid services, crime compensation boards, ombudsmen, courts, parole boards, correctional services for juveniles and adults, prisoner aid agencies, court workers, voluntary organizations, etc.

Ce livre est publié annuellement par l'Association canadienne de justice pénale et contient les adresses, les numéros de téléphone et de télécopieur, les adresses de courriels et de page web, ainsi que les noms des personnes responsables de la majorité des services de justice au Canada : divisions de la GRC, commissions des droits de la personne, services d'aide juridique, académies de police, protecteurs du citoyen, tribunaux, commission des libérations conditionnelles, services correctionnels (jeunes/adultes), aide aux prisonniers, auxiliaires de justice, organismes bénévoles, etc.

Price

CCJA members:
$30 + $5 per copy for postage & handling + GST
CCJA members residing in Ontario:
$30 + $5 per copy for postage & handling + GST & PST
Non CCJA members:
$35 + $5 per copy for postage & handling + GST
Non CCJA members residing in Ontario:
$35 + $5 per copy for postage & handling + GST & PST
Foreign:
$35 + $7 per copy for postage & handling

Prix

Membres de l'ACJP :
30$ + 5$ par exemplaire pour poste/manutention + TPS
Membres de l'ACJP résidants de l'Ontario :
30$ + 5$ par exemplaire pour poste/manutention + TPS & TVP
Non-membres de l'ACJP :
35$ + 5$ par exemplaire pour poste/manutention + TPS
Non-membres de l'ACJP résidants de l'Ontario :
35$ + 5$ par exemplaire pour poste/manutention + TPS & TVP
À l'extérieur du Canada :
35$ + 7$ par exemplaire pour poste/manutention

Please send me _____ copy(ies) of the directory. / Veuillez me faire parvenir _____ exemplaire(s) du répertoire. I have enclosed the sum of $_____ based on rates listed above. / J'ai joint la somme requise de _____$ en fonction des prix indiqués ci-dessus.
GST/TPS #: 118830660

All orders must be prepaid – Payment can be made :
Toutes les commandes doivent être pré-payées - Vous pouvez payer :

❑ **by cheque to / par chèque, payable à :** CANADIAN CRIMINAL JUSTICE ASSOCIATION/
ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PÉNALE
1750, Courtwood Crescent, #308, Ottawa, ON K2C 2B5
Tel./Tél : (613)725-3715 – Fax/Téléc. : (613)725-3720
E-mail/Courriel : ccja@bellnet.ca - Internet : www.ccja-acjp.ca

❑ **or by credit card / ou par carte de crédit :**

❑ **VISA** ❑ **MASTERCARD** ❑ **DINERS CLUB/enROUTE** ❑ **AMERICAN EXPRESS**

_____
(Card No./No.de carte) (Expiry Date/Date d'expiration)

_____
(Name as it appears on the card/Nom apparaissant sur la carte) – **Please print/En lettres moulées svp**

Name/nom : _____

Address/adresse : _____

City/ville : _____ Province/State : _____ Country/Pays : _____

Postal Code postal/Zip Code : _____ Tel./Tél. : _____

2007 - 2008 EDITION / ÉDITION 2007-2008

DIRECTORY OF SERVICES FOR VICTIMS OF CRIME
RÉPERTOIRE DES SERVICES AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

(ISSN: 0847-3668)

Provides a brief description of the services and assistance available from the vast majority of agencies/organizations concerned about victims in Canada. It also includes addresses, telephone and fax numbers, as well as e-mail and web site addresses for approximately 1,000 listings. A useful tool for victims of crime and criminal justice practitioners.

On y retrouve une brève description des services et de l'aide offerts par la très grande majorité des organismes canadiens que le sort des victimes préoccupe. Il inclut également l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur, ainsi que les adresses de courriel et de site web pour quelque 1 000 organismes. Un outil utile pour les victimes d'actes criminels et les praticiens du domaine de la justice pénale.

Price

CCJA members:
$30 + $7 per copy for postage & handling + GST
CCJA members residing in Ontario:
$30 + $7 per copy for postage & handling + GST & PST
Non CCJA members:
$35 + $7 per copy for postage & handling + GST
Non CCJA members residing in Ontario:
$35 + $7 per copy for postage & handling + GST & PST
Foreign:
$35 + $9 per copy for postage & handling

Prix

Membres de l'ACJP :
30$ + 7$ par exemplaire pour poste/manutention + TPS
Membres de l'ACJP résidants de l'Ontario :
30$ + 7$ par exemplaire pour poste/manutention + TPS & TVP
Non-membres de l'ACJP :
35$ + 7$ par exemplaire pour poste/manutention + TPS
Non-membres de l'ACJP résidants de l'Ontario :
35$ + 7$ par exemplaire pour poste/manutention + TPS & TVP
À l'extérieur du Canada :
35$ +9$ par exemplaire pour poste/manutention

Please send me _____ copy(ies) of the directory. / Veuillez me faire parvenir _____ exemplaire(s) du répertoire. I have enclosed the sum of $_____ based on rates listed above. / J'ai joint la somme requise de _____$ en fonction des prix indiqués ci-dessus.
GST/TPS #: 118830660

All orders must be prepaid – Payment can be made :
Toutes les commandes doivent être pré-payées - Vous pouvez payer :

❑ **by cheque to / par chèque, payable à :** CANADIAN CRIMINAL JUSTICE ASSOCIATION/
ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PÉNALE
1750, Courtwood Crescent, #308, Ottawa, ON K2C 2B5
Tel./Tél : (613)725-3715 – Fax/Téléc. : (613)725-3720
E-mail/Courriel : ccja@bellnet.ca - Internet : www.ccja-acjp.ca

❑ **or by credit card / ou par carte de crédit :**

❑ VISA ❑ MASTERCARD ❑ DINERS CLUB/enROUTE ❑ AMERICAN EXPRESS

_____
(Card No./No.de carte) (Expiry Date/Date d'expiration)

_____
(Name as it appears on the card/Nom apparaissant sur la carte) – **Please print/En lettres moulées svp**

Name/nom : _____

Address/adresse : _____

City/ville : _____ Province/State : _____ Country/Pays : _____

Postal Code postal/Zip Code : _____ Tel./Tél. : _____

CANADIAN JOURNAL OF CRIMINOLOGY AND CRIMINAL JUSTICE

REVUE CANADIENNE DE CRIMINOLOGIE ET DE JUSTICE PÉNALE

1750 Courtwood Crescent # 308, Ottawa, Ontario, Canada, K2C 2B5
Tel./Tél. (613) 725-3715 - Fax/Téléc.: (613) 725-3720 - E-mail/Courriel: ccja@bellnet.ca - Web: www.ccja-acjp.ca

VOLUME 50 (2008)

Edited by Professor Peter J. Carrington, University of Waterloo, the **Journal** is the only Canadian quarterly in the field of criminology and criminal justice that has been published regularly since 1958. Almost 50 years of facts and views on Canada=s criminal justice system have now been collected. The **Journal** is the technical publication of the Canadian Criminal Justice Association.

The Annual Subscription Rates for the printed version only, the electronic version only, or both are as follows:

	Printed	Electronic	Both
Individual**	$ 65.00*	$ 60.00*	$ 75.00*
Student**	$ 40.00*	$ 35.00*	$ 45.00*
Institutional***	$125.00*	$125.00*	$145.00*
Single issue	$ 30.00*	n/a	n/a

* ***Plus GST / Canadian funds***

** ***Individual*** subscribers (including students) are those who subscribe to the *Journal* for their own personal use. Students must provide a proof of their student status.

*** ***Institutional*** subscribers are: corporations, departments, institutes, faculties, agencies, libraries, etc.

Subscribers outside Canada do not pay GST but they must add $20.00 for postage and handling per volume, ($5.00 per issue). Payment must be in US funds only.

GST #118830660

Rédacteur : le Professeur Peter J. Carrington de l=Université de Waterloo. La **Revue** est le seul trimestriel canadien dans le domaine de la criminologie qui est publié régulièrement depuis 1958. La collection contient maintenant près de cinquante ans de données et de réflexions sur la justice pénale au Canada. La **Revue** est le périodique technique de l=Association canadienne de justice pénale.

Les tarifs pour abonnements annuels pour la version papier seulement, la version électronique seulement, ou les deux suivent :

	Papier	Électronique	Les deux
Individuel**	65,00 $*	60,00 $*	75,00 $*
Étudiant**	40,00 $*	35,00 $*	45,00 $*
Institutionnel***	125,00 $*	125,00 $*	145,00 $*
Le numéro	30,00 $*	n/a	n/a

* ***Plus TPS / Devises canadiennes***

** Les abonnés ***individuels*** (y compris les *étudiants*) sont ceux qui reçoivent la *Revue* pour leur usage personnel. Les étudiants doivent fournir une preuve de leur statut d'étudiant.

*** Les abonnés ***institutionnels*** sont les sociétés, les ministères, les institutions, les facultés, les agences, les bibliothèques, etc.

Les abonnés hors Canada ne paient pas la TPS, mais doivent ajouter un supplément de 20,00 $ pour port et manutention pour chaque volume, (5,00 $ par numéro). Paiement accepté en devises américaines seulement.
TPS #118830660

I wish to subscribe to the Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice /
Je désire m=abonner à la Revue canadienne de criminologie et de justice pénale

Name / Nom _____

Address / Adresse _____

Country / Pays _____ Postal Code / Code postal or Zip code _____

I wish to pay by / Je désire payer par :

❑ **Credit Card / Carte de crédit :** ❑ **VISA** ❑ **MASTERCARD** ❑ **DINERS CLUB/enROUTE** ❑ **AMERICAN EXPRESS**

_____
(Card No. / No. de carte) (Expiry Date / Date d=expiration)

_____
(Name on the card - please print / Nom sur la carte - en lettres moulées S.V.P.) (Signature)

❑ **Cheque / Chèque :** Please make your cheque payable to the publisher: University of Toronto Press / Veuillez libeller votre chèque au nom de la maison d'édition : University of Toronto Press and mail to / et poster à : University of Toronto Press, Division Journals, 5201, rue Dufferin Street, Toronto, ON, Canada, M3H 5T8.

❑ **On line / Internet :** https://www.utpshop.com/journals/subscribeform2.php

Coming events / Prochains événements

(Published in the language submitted / Publiés dans le langage soumis)

2008

January 12 – 16 / du 12 au 16 janvier

American Correctional Association – 2008 Winter Conference

Place/endroit : Grapevine, Texas (Opryland near Dallas), U.S.A.
Information/renseignements : American Correctional Association, Convention Department, 206 North Washington Street, Suite 200, Alexandria, VA 22314-2528 U.S.A. Tel/tél. : (800) 222-5646 ext. 1922. Fax/téléc. : (301) 918-8198. Web : www.aca.org

April 2 – 4 / du 2 au 4 avril

5th Annual Forensic Psychiatry Conference

Theme/thème : Mental Health and the Justice System Across the Lifespan
Place/endroit : The Coast Plaza Hotel, Vancouver, British Columbia, Canada
Information/renseignements : Learning & Development, BC Mental Health & Addictions Services, 2601 Lougheed Highway, Coquitlam, B.C. Canada V3J 4J2. Tel/tél: (604)524-7518. Fax/téléc: (604)524-7173. E-mail/courriel: mwray@phsa.ca – Internet: www.bcmhas.ca

May 4 – 6 / du 4 au 6 mai

The 7th Annual Psychiatrists in Blue Conference

Theme/thème : Psychiatrists in Blue… Around the World
Sponsored by/parrainé par : Canadian National Committee for Police/Mental Health Liaison
Place/endroit : University of Regina, Regina, Saskatchewan, Canada
Information/renseignements : E-mail/courriel : pmhl2008@nintu.net - Internet : www.pmhl.ca

July 11 – 15 / du 11 au 15 juillet

The International Society For The Reform of Criminal Law 22nd International Conference

Theme/thème : Codifying The Criminal Law: Modern Initiatives
Place/endroit : Dublin Castle, Dublin, Ireland
Information/renseignements : Secretariat, International Society for the Reform of Criminal Law, Suite 1000, 840 Howe Street, Vancouver, BC V6Z 2M1, Canada. Tel/tél:
(604) 643-1142. Fax/téléc. : (613) 643-1200. E-mail/courriel : secretariat@isrcl.org – Web : http://www.isrcl.org

July 20 – 25 / du 20 au 25 juillet

XVth World Congress of the International Society for Criminology / 15e Congrès mondial de la société internationale de criminologie

Theme/thème : Crime et criminologie : recherche et action
Place/endroit : Université de Barcelone et Université Ramon Llull, Barcelone, Espagne
Information/renseignements : Société Internationale de Criminologie, Ministère de la Justice, 12, rue Charles Fourier, Paris, France 75013. Tel/tél : 33.(0)1.45.88.00.23. Fax/téléc : 33.(0)1.45.88.96.40
E-mail/courriel : congres-sic-barcelone-2008@orange.fr
Internet : http://perso.wanadoo.fr/societe.internationale.de.criminologie/

August 9 – 14 / du 9 au 14 août

138th Congress of Correction

Host/hôte : American Correctional Association
Place/endroit : New Orleans, Louisiana, U.S.A.
Information/renseignements : American Correctional Association, Convention Department, 206 North Washington Street, Suite 200, Alexandria, VA 22314-2528 U.S.A. Tel/tél. : (800) 222-5646 ext. 1922. Fax/téléc. : (301) 918-8198. Web : www.aca.org

Canadian Criminal Justice Association

Association canadienne de justice pénale